

Procès Verbal séance Conseil Municipal du 06 octobre 2025 à 18h00 en salle de réunion mairie

Présents : R. BILLORÉ, F. GUILBAUD, I. VADUREL, M. FROISSART, S. COGEZ, A. GREZ, M. FERREIRA

Excusée ayant donné pouvoir : S. CANELLE à F. GUILBAUD

Excusé : M. HANOCQ

Date de la convocation : 02/10/2025

F. GUILBAUD a été élue secrétaire de séance.

Le conseil approuve à l'unanimité le procès verbal de la dernière séance

Ordre du jour

- Rapport du SIEP 2024
- Modification du tarif du voyage à Etaples
- Avis sur le projet éolien d'Hypercourt
- Achat d'un caveau privé suite à rétrocession de concession
- Décision modificative DM 2 sur le budget communal
- Enquête publique modification de l'OAP
- Subvention exceptionnelle à l'Amicale
- Informations diverses
 - o Travaux rue de Chilly
 - o Travaux vitraux de l'église

Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, le tarif du repas des aînés.

Le conseil approuve à l'unanimité.

1 / ADOPTION DU RAPPORT DU SIEP 2024 : 2025-038

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2024.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2/ MODIFICATION DU TARIF DU VOYAGE À ÉTAPLES: 2025-039

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2025-031 du 23 juin 2025

Le maire explique au conseil la modification du voyage à Étapes du 20 juillet 2025, par la suppression de la visite guidée du château d'Hardelot en travaux.

Le coût de celui-ci a donc été diminué, il propose de répercuter cette diminution sur le tarif.

La participation demandée à l'origine par adulte était pour les Lihonsois de 38€ et pour l'extérieur de 64€.

Il propose de diminuer de 5€ le tarif adulte sans changer le tarif enfant.

Les nouveaux tarifs sont les suivant :

Catégories		En euros
Adultes	Lihons	33 €
	Extérieur	59 €
Enfants De 3 à 12 ans	Lihons et extérieur	15 €
Enfants Moins de 3 ans	Lihons et extérieur	gratuit

Le conseil, après avoir délibéré, accepte les nouveaux tarifs ci-dessus.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3/ AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN D'HYPERCOURT : 2025-040

Le Maire rappelle les dates de la consultation publique qui a lieu du **06 octobre au 08 novembre 2025** pour l'autorisation d'exploitation de 3 aérogénérateurs et 1 poste de livraison à Hypercourt par la SAS parc éolien de la Pâturelle.

Compte tenu du fait que les conseillers municipaux ont pris connaissance de l'objet de l'enquête publique et du contenu du dossier.

Compte tenu de l'arrêté préfectoral du 04 août 2025 d'ouverture d'une enquête publique.

Compte tenu des éléments présentés dans le dossier d'enquête publique, disponible sur internet.

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un arrêté municipal, mais Préfectoral.

Le Conseil après avoir voté, décide :

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette décision.

4/ ACHAT D'UN CAVEAU PRIVÉ SUITE À UNE RÉTROCESSION DE CONCESSION : 2025-041

Le Maire explique à l'assemblée, avoir reçu une demande de rétrocession d'une concession funéraire au nom de madame VANNEUFVILLE Prudence.

Cette concession perpétuelle date de 2015, acte 199 et un caveau neuf y a été érigé, aucune inhumation n'a été faite à ce jour.

La commune envisage de commencer les abandons de concessions et doit à ce titre, créer un ossuaire pour recueillir les défunts concernés.

Une demande a donc été faite à madame VANNEUFVILLE Prudence pour acheter le caveau présent sur la concession rétrocédée et ainsi faire de ce monument l'ossuaire obligatoire.

Le Maire propose au conseil le prix de 1 200€ (mille deux cent euros) pour l'achat de ce caveau, madame VANNEUFVILLE Prudence ayant accepté cette somme.

Le conseil décide d'acquérir ce caveau pour 1 200€.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette décision.

5/ DÉCISION MODIFICATIVE DM 2 AU BUDGET COMMUNAL : 2025-042

Le Maire informe le conseil que des modifications sont nécessaires au budget primitif, il propose les écritures suivantes en fonctionnement et investissement :

Articles / chapitres	Budget avant DM	Modification	Budget après DM
615231/011 Ent. et répar. Voirie (DF)	30 000€	-10 000 €	20 000€
023/023 Vir. section inv. (DF)	105 423€	+ 10 000€	115 423€
021/021 Vir. section fonct (RI)	105 423€	+ 10 000€	115 423€
2151/21 Réseaux de voirie (DI)	210 000€	+ 4 000€	214 000€
2158/21 Autre installation, mat. (DI)	0€	+ 6 000€	6 000€

	Total budgété avant DM	Augmentation de crédits	Total budgété après DM
Total général des dépenses en investissement	361 586€	10 000€	371 586€
Total général des recettes en investissement	361 586€	10 000€	371 586€
Total général des dépenses en fonctionnement	648 687€	0€	648 687€
Total général des recettes en fonctionnement	648 687€	0€	648 687€

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « AMICALE SPORTS ET LOISIRS » :

2025-043

Monsieur le Maire informe qu'une subvention supplémentaire exceptionnelle doit être accordée à l'association « Amicale Loisirs et Sports de Lihons » pour sa participation au repas des aînés.

Il demande au conseil de voter la somme de 300€ (trois cent euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser la somme de 300€ (trois cent euros) à l'association « Amicale Loisirs et Sports de Lihons ».

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 / TARIF DU REPAS DES AÎNÉS 2025 : 2025-044

Monsieur le Maire informe que cette année, le repas des aînés se fera à la salle polyvalente de Lihons.

Ce repas est réservé aux administrés de la commune ayant atteint l'âge de 60 ans, aux conseillers et aux agents.

Les conjoints « non aînés » (n'ayant pas l'âge requis) et les membres des associations de Lihons, peuvent également y participer.

Il propose le tarif ci après et demande l'avis du conseil :

Gratuit pour les aînés de Lihons, les conseillers et les agents

Conjoints « non aînés » et membres d'associations 60€

Le conseil, après avoir délibéré, accepte les tarifs ci-dessus.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8/ PLUI NOUVELLE OAP PROPOSÉE PAR LA CCTP

L'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) proposée par le PLUi concernée 4 parcelles de pâtures, rue Neuve, destinées à la construction de 14 logements.

Cette proposition a été rejetée par les différents services et par la commune de Lihons.

Une nouvelle proposition est faite par la CCTP en date du 25 septembre 2025 et concerne les 4 parcelles pour 4 logements (voir document).

Le conseil, sans délibérer, donne un avis favorable à la nouvelle OAP sans changer sa délibération 2025-037 concernant le deuxième arrêt du projet PLUi de la CC Terre de Picardie.

Sachant que les 3 parcelles rue général Leclerc, sur lesquelles des logements existent depuis plusieurs années, sont toujours en zone agricole dans le PLUi et non en zone urbanisée, comme demandé avant l'enquête publique au bureau d'études.

9 / INFORMATIONS DIVERSES :

- Les travaux de voirie, rue de Chilly, se terminent fin de semaine prochaine.
- Les travaux des vitraux de l'église ont commencé, tout le côté gauche a été démonté et les vitraux sont vraiment abîmés. Les travaux sont prévus jusque mars 2026.
- Un agent communal est parti au département en date du 01 octobre 2025, il sera remplacé le 01 novembre 2025.
- Dans le cimetière, plus précisément au jardin du souvenir, une colonne sera érigée comportant les noms des défunts dispersés à cet endroit.
- Notre plan de sauvegarde a été envoyé à la CCTP, suite à leur demande auprès de l'ensemble des communes.
- Un courrier de la SIP (Société Immobilière Picarde), cet été, nous informe qu'une programmation des 8 logements restants à construire, rue Marcel Froissart, pourrait voir le jour en 2027.

Séance levée à 19h45